

## Questions à Jean-Luc BŒUF, directeur des collectivités territoriales du Groupe Bull : «Au delà des enjeux de stockage des données, la logique du "cloud" se combine avec celle de l'open data»

Mise à jour le jeudi 14 février 2013 •



**On parle de plus en plus du *cloud computing* pour la gestion des données informatiques. De quoi s'agit-il ?**

Les données informatiques que nous utilisons augmentent chaque année de façon exponentielle. Ces données doivent être stockées. Pendant des décennies, entreprises et collectivités se sont équipés de locaux dédiés et de matériel lourd pour stocker et utiliser ces données, soit en permanence, soit en cas de besoin. Mais depuis quelque temps, il n'est plus nécessaire de disposer de tels locaux ! En effet, les stockages et les traitements informatiques, traditionnellement localisés sur des serveurs, peuvent désormais être déportés sur des serveurs distants, et localisés quelque part dans le "nuage"... D'où cette notion de *cloud*, qui signifie nuage en anglais, et qui désigne l'hébergement de données et d'applications dans un environnement externe à la structure et sécurisé. Pour rendre possible cet accès au *cloud*, les acteurs économiques font appel à des sociétés spécialisées.

**Concrètement, en quoi les acteurs publics sont-ils concernés ?**

Hier, les acteurs publics produisaient, protégeaient et stockaient leurs données, sur place, dans leurs services ou dans des locaux qu'ils devaient construire, équiper et protéger. Cela nécessitait donc des équipements coûteux, notamment pour des locaux d'archives, consommateurs d'espace et par nature peu rentables. Aujourd'hui, il est encore très répandu d'héberger "chez soi" toutes ses applications et toutes ses données de façon centralisée. Au contraire, une architecture de type *cloud* doit être décentralisée, c'est-à-dire répartie entre plusieurs centres de données afin d'optimiser la sécurité et les performances par une redondance accrue. Et là, tous les acteurs publics vont être concernés.

Naturellement, les acteurs publics ne vont pas passer du jour au lendemain du "tout stockage maison" au "tout *cloud*". C'est justement cette mixité des solutions qui donne la mesure de l'enjeu des prochaines années. De la même façon, les collaborateurs travaillent de plus en plus en milieu hybride ; c'est-à-dire qu'ils traitent tout autant des informations stockées en local, sur leur ordinateur, ou à distance, via des solutions "hébergées" dans le *cloud*.

## **Pourquoi un "cloud français" à l'heure de la mondialisation ?**

Il est nécessaire de bénéficier d'accès performants en débit, pour disposer d'une bande passante rapide et forte. C'est tout l'enjeu du haut débit dans les territoires aujourd'hui. Et c'est la raison pour laquelle l'État, via le grand emprunt, et les collectivités territoriales sont en première ligne. La constitution du *cloud* français répond à ces contraintes. Car deux éléments sont essentiels. D'une part, les données utilisées doivent être protégées, notamment contre les intrusions des hackers, et d'autre part, il convient de pouvoir accéder en permanence aux données stockées. D'où des enjeux de sécurité particulièrement forts. Aucune forme de doute ou de risque ne doit peser sur les données, les communications et les transactions. Ces enjeux de stockage et de protection des données sont encore plus forts quand il s'agit d'assurer la communication des données au public. Avec les offres *cloud*, les entreprises spécialisées sont en mesure de répondre à un besoin intégral, en proposant un seul interlocuteur qui s'engage sur une qualité de service total. Comme les collectivités sont de plus en plus nombreuses à mettre leurs données sur des plateformes internet, la logique du *cloud* se combine avec celle de l'open data. Les acteurs publics sont aujourd'hui très sensibles à la maîtrise des coûts, à la sécurité des données et à l'élasticité des ressources. Avec le *cloud*, les acteurs publics ont la possibilité de se délester de lourdes charges du quotidien pour se consacrer davantage aux projets.